Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20261005-D2026_116-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 28/09/2026 **Date d'affichage : 28/09/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 5 octobre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; maire, Anne-Lise CRUCHON, Denis FROMONT, Solène MICHENOT ; adjoints, Yves LOUVEL, Sébastien BUTEAU, Anne-Sophie FOURCROY, Christelle ROUSSIER, Ophélie FROTIN, Emmanuelle ROUSSIER, Mathieu JOHAN, Anthony GACHES, Laurent BELLOIR, Marielle GARCIA ; conseillers

Était absent excusé : Philippe CHAVROCHE (donne pouvoir à Yves LOUVEL)

Secrétaire de séance : Ophélie FROTIN

35/330/116/2026
2- Objet : Demande de subvention Ambitions Communes pour le 18 rue de l'église

Madame Solène MICHENOT ; 4ème adjointe en charge des finances présente au Conseil Municipal le projet de construction de 3 logements neufs au 18 rue de l'église, ce projet est la seconde partie d'un projet de revitalisation du centre bourg par de la construction de logements.

Construction de 3 logements (2 T2 et 1 T3)

Identification du porteur de projet : Commune de TAILLIS.

Adresse : 19, rue de l'Église - 35500 TAILLIS

Nom de la personne à contacter : Monsieur SAUVAGE Michel, Maire de TAILLIS

N° de téléphone : 02.99.76.94.02

Intitulé précis de l'opération avec indication de sa localisation :

Construction de 3 logements située au 18 rue de l'église - Taillis

Coût total de l'opération HT : 401 446,42 € HT

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20261005-D2026_116-DE

Afin de contribuer au financement de cette opération, la commune souhaite solliciter une subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du dispositif « Ambitions communes », destiné à accompagner les projets locaux des communes, notamment en matière d'équipements communaux, d'aménagement de l'espace public et de dynamisation des centres-bourgs.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est présenté comme suit :

DEPENSES		**RECETTES**	
Détail de l'opération	**Montant HT**		**Montant HT**
Etude de Maîtrise d'oeuvre	30 600 €	DSIL	100 000 €
Missions diverses	16 239 €		
Travaux de construction	354 607,42 €	Département: Ambitions Communes	200 000 €
		Auto-financement	101 446,42€
TOTAL HT	**401 446,42 € HT**	**TOTAL HT**	**401 446,42 € HT**

Le montant de la subvention sollicitée sera ajusté conformément aux règles d'éligibilité et aux modalités de financement applicables au dispositif départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **VALIDE** la demande de subvention dans le cadre du dispositif Ambitions Communes 2026 à hauteur de 200 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 06.10.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

